BARJAC

NOVEMBRE 2019

Sommaire :

- *Mot du maire*
- *Compte rendu du Conseil Municipal*
- *Le Saviez-vous ? - MA.M. - Associations*
- *Commune et CIAS – Etat Civil*

BULLETIN MUNICIPAL N° 106

Le mot du Maire

♦Vous avez été encore nombreux cette année à participer à la cérémonie du 11 novembre pour rendre hommage aux 49 jeunes barjacois qui ont laissé leur vie pendant ces 4 années de la Première Guerre mondiale.
Les enfants de notre école publique ont lu des lettres de poilus, apportant une émotion particulière à ce moment. Les jeunes générations, par leur présence à cette cérémonie, nous montrent l'intérêt qu'ils portent à ce devoir de mémoire auprès de nos Anciens, morts aux combats.
Un grand merci à nos 2 porte-drapeaux, Gilbert BOUNIOL et Gilbert GERBAL, aux enfants de notre école publique et leur maîtresse Murielle BONNEMAYRE, à la chorale Barjacoise . Le verre de l'amitié a clos cette cérémonie.

♦Comme les années précédentes, la commune offre le repas de noël à tous les enfants de l'école publique. Ce repas, préparé par notre cuisinier Jean-Luc AUDOUIN, sera servi à la cantine le jeudi 19 décembre à midi. Le matin, les enfants ont rendez-vous à la salle des fêtes pour profiter d'un spectacle offert par l'APE (Association des Parents d'élèves).

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU pour l'année 2019

IMPORTANT

Le relevé des compteurs d'eau se fera la semaine du 16 au 20 décembre 2019 et une seule facture sera établie pour cette année, comprenant l'abonnement et la consommation. Votre facture d'eau connaitra certainement une hausse eu égard à une consommation établie sur **18 mois environ (juillet 2018-décembre 2019).** N'ayant plus la compétence eau depuis le 1er janvier 2019 et donc plus de budget, il ne nous a pas été possible de facturer les termes fixes au printemps comme auparavant. **(voir information sur page jointe)**

En cas d'absence ou si vous avez un avis de passage dans votre boite aux lettres, merci de relever votre index et de le ramener avant le 30 décembre en mairie.

La facture vous parviendra courant janvier 2020. (*Vous pouvez contacter la trésorerie pour un éventuel échelonnement des paiements).*

Fermeture du secrétariat et de l'Agence postale du 23 au 27 décembre 2019 inclus.

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Francis BERGOGNE

☎ 04 66 47 01 04 | E Mail : mairie-de-barjac48@wanadoo.fr | FAX : 04 66 47 09 85

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

- **Assurance statutaire du personnel communal**

Le Maire propose d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale auprès de SIACI ST HONORE/GROUPAMA à compter du 1er janvier 2020 et ce pour une durée de 4 ans afin de garantir le remboursement des coûts financiers en cas d'absentéisme important ou accident de travail grave et de décès des agents de la collectivité.
Adoptée à l'unanimité.

- **Abattement de 1 à 15 % en faveur des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 m2 et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial**

Le Maire propose l'instauration d'un abattement de 10 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du code général des Impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.
Adoptée à l'unanimité.

- **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales-Modification de la répartition**

En 2019, notre contribution communale au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) a augmenté de 3 798,00 €. Cette augmentation s'applique également aux autres communes de Cœur Lozère. Le 10 juillet 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur Lozère, à l'initiative de son président Laurent SUAU, a délibéré en faveur d'une répartition « dérogatoire libre ». Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de la Communauté de Communes Cœur Lozère pour une répartition «dérogatoire libre » au titre du FPIC. La solidarité intercommunale prend donc en charge ce surcoût.

- **Suppression /création poste adjoint technique**

Suite au départ à la retraite de l'agent en poste, il convient de supprimer son poste d'adjoint technique principal de 2ième classe (33 heures hebdomadaires) et de créer un emploi d'adjoint technique (28 heures hebdomadaires) en raison du recrutement d'un nouvel agent assurant le ménage à l'école.
Adoptée à l'unanimité.

- **Modification durée hebdomadaire service**

En raison de l'augmentation du temps de ménage suite à l'ouverture de la Médiathèque, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste à l'école (de 31h à 33h hebdomadaire) et ceci à compter du 1er novembre 2019.
Adoptée à l'unanimité.

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la "Journée des Familles"**

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal le courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Cœur de Lozère concernant l'organisation d'une "journée des familles" et la demande de subvention. Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 126 € au CIAS Cœur Lozère pour le financement de cette "journée des familles".
Adoptée avec 3 abstentions et 11 pour .

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

- **Compétence Assainissement et Eau - Examen et vote du procès-verbal constatant la mise à disposition de biens et équipements et le transfert de ressources financières à la Communauté de Communes avec la commune de Barjac**

La Communauté de communes Cœur de Lozère par délibération en date du 14 octobre 2019, à procéder à l'examen et au vote du procès- verbal constatant la mise à disposition de biens et équipements et le transfert de ressources financières dans le cadre du transfert de la compétence Eau-Assainissement., transfert effectif au 1er janvier 2019. Par le présent procès- verbal la Commune met à disposition de la Communauté de Communes Cœur de Lozère, qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement de la compétence «ASSAINISSEMENT» et « EAU », de même, la Commune transfère ses restes à réaliser, sa dette et ses excédents ou déficits liés à la compétence « ASSAINISSEMENT » « EAU ».
La présente mise à disposition sera comptablement constatée en opération d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2019, sur la base de la valeur comptable nette constatée au 31/12/2018 dans l'état de l'actif de la commune.

- **Compétence Eau - Assainissement - Examen et vote des conventions de mandat de gestion avec la Communauté de communes Cœur de Lozère**

La Communauté de communes Cœur de Lozère a compétence pour la gestion « Eau-Assainissement », transfert effectif au 1er janvier 2019. Elle a lancé une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'Eau et de l'Assainissement sur son territoire, avec prise d'effet du contrat au 1er janvier 2020.
Dans l'intervalle, en accord avec les services du trésor Public et de la Préfecture de la Lozère, l'exercice des compétences eau et assainissement a fait l'objet d'une convention de mandat de gestion entre la Communauté de Communes et les communes membres pour l'exercice 2019.
Ces conventions ont notamment pour objet la formalisation des flux opérés par les communes pour le compte de la Communauté de Communes et les échanges réalisés aux fins de régularisation et de formalisation des équilibres retenus pour l'exercice 2019.
Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ces convention de mandats de gestion avec la Communauté de communes Cœur de Lozère. Avis favorable du Conseil municipal.

CM 12 NOVEMBRE SUITE

- **Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation**

Le Maire rappelle au conseil municipal la convention de participation PRÉVOYANCE conclue par le Centre de Gestion, pour une durée de 6 ans avec le Groupe VYV et propose d'y adhérer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la collectivité participera compter du 1er janvier 2020 au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque PRÉVOYANCE, de fixer un montant mensuel de participation égale à 7,50 € par agent.

- **Acquisition de 2 parcelles à la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN à l'euro symbolique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert du patrimoine immobilier de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Chanac vers la nouvelle Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, les parcelles A1407 de 899 m² et A1595 de 491 m² sont situées sur la commune de Barjac et concernent le bâti du réservoir du Viala Bas et l'accès au captage du Viala Bas. Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition desdites parcelles pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN et de réaliser aujourd'hui cette acquisition par un acte administratif, étant précisé que la rédaction de cet acte a été chiffrée par Foncier Conseil Aménagement, et sera à la charge de la Commune de Barjac. Avis favorable du Conseil municipal.

- **Révision des loyers des logements communaux pour 2020**

Monsieur le Maire indique que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient de réviser les loyers des logements en 2020. Il rappelle que selon les dispositions légales prévues dans les baux de location, la révision se fait en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE, et connus au moment de la date anniversaire du bail. Cependant, il propose de ne pas réviser les loyers des logements communaux pour l'année 2020. Avis favorable du Conseil municipal.

- **Motion de soutien à la population retraitée**

Nous, élus de la commune de Barjac dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :
- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans
- la hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisé (CSG) pour des millions de retraités

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.
En Lozère la baisse des revenus des retraités a des effets plus sensibles encore compte tenu du poids des pensions dans les revenus perçus dans le département : 32 % contre 25 % en France métropolitaine.
Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.
Avec 6 abstention et 7 pour, la motion est adoptée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

M.A.M. NounouCénaret et Ces Bambins

Marie-Thérèse DA SILVA et Sylvie BRUN, Assistantes Maternelles Agréées à Cénaret, vous annoncent l'ouverture le 6 janvier 2020 de la **M.A.M.* NounouCénaret et Ces Bambins** à l'adresse suivante :

1 Place de l'Eglise – 48000 BARJAC.

« Nous travaillerons dans un local adapté à notre métier et mis à disposition par la Mairie. Cet appartement, doté d'un petit jardin, a été mis aux normes sécurité et accessibilité par la Communauté de Communes Cœur de Lozère et a reçu l'agrément de la PMI (Protection Maternelle Infantile). L'accès à ce nouveau local sera plus facile pour les parents et nous serons plus proche de l'école, des différentes aires de jeux, de la médiathèque et des diverses animations proposées par la Commune.
Nous souhaitons que ce projet soit une parfaite réussite : nous comptons sur vous, nouveaux parents, pour venir nous voir et nous confier la garde de vos enfants. Nous exerçons ce métier à domicile depuis de nombreuses années maintenant (21 ans pour l'une et 16 ans pour l'autre), nous travaillerons donc désormais à deux avec tous nos petits bambins réunis. »

Marie-Thérèse DA SILVA : 06.87.99.13.16
Sylvie BRUN : 06.89.71.01.27

** Maison d'Assistants Maternels*

POINT TRI

Nous vous informons de l'ouverture d'un Point Tri à Pierrefiche à partir de début Décembre 2019.

LISTE ELECTORALE

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 mars et 22 mars 2020.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le 7 février 2020.

(en mairie ou sur www.service-public.fr)

Nouveau sur Barjac

ESL AUTOMOBILE

38 Avenue de la Résistance • 48000 BARJAC.

Serge LABEAUME - 06 76 23 31 07 • eslautomobile@gmail.com

www.esl-automobile.fr

voitures neuves et Occasions

Ventes - Reprise

Financement - Garantie

Info nouveaux arrivants

L'Agence Postale Communale se situe à la Mairie.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Associations

Club Le Cénaret

Le Club du Cénaret propose à ses adhérents le programme suivant pour les mois à venir :

- **05 janvier 2020 : Assemblée Générale à 14h à la salle des Fêtes + galette**
- 16 février : Repas à déterminer
- 8 mars : Repas de printemps à la salle des fêtes
- à partir du 10 avril, marche hebdomadaire le vendredi . Rendez-vous ce jour là sur la place du village.
- 12 mai : concours de pétanque du secteur à Mende
- 14 mai : tournoi de pétanque du Club à Barjac
- 26 mai : journée de la forme (circuit le chapitre-Cénaret)
- 19 juin : sortie restaurant
- 05 juillet Pique-nique (Paëlla)

Nous vous attendons nombreux, anciens et nouveaux à l'AG du 5 janvier 2020 !

Contes et Rencontres en Lozère

ANIM'BARJAC et LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX DE LOZERE vous invite

Vendredi 21 février 2020 à 20h30

à la salle des fêtes de Barjac pour écouter le conte de

Kamel ZOUAOUI

Ce spectacle sera suivi d'une petite collation offerte par ANIM'BARJAC.

(Conseillé aux adultes et jeunes à partir de 10 ans. Durée 1h10.)

Info Chasse

la Diane Barjacoise vous informe que son repas aura lieu
le samedi 14 mars 2020 à la salle des fêtes.

Le bureau

COMMUNE - ECOLE

L'Illumination du sapin aura lieu
le vendredi 6 décembre 2019 à 18h30
sur la place du village

Petits et grands, venez nous retrouver pour un moment de convivialité,
afin de partager vin chaud et friandises de noël !
(avec le concours de la municipalité et des associations de Barjac)

VENDREDI 13 DECEMBRE

A partir de 18h30 Préau de l'école

MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE PUBLIQUE

Vente d'objets de décoration de Noël

Tirage de la Tombola

Au profit de la coopérative scolaire OCCE

Venez Nombreux !

COMMUNE - Repas

Repas de la Municipalité de Barjac

Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter
les habitants de la Commune de Barjac
à un repas convivial

Le dimanche 12 janvier 2020 à 12 h,
À la salle communale.

Les inscriptions pour ce repas (limité à 100 personnes)
doivent impérativement se faire avant le 6 janvier 2020.

à la Mairie : 04 66 47 01 04
Ou Anne-Marie SOBLECHERO : 04 66 47 03 95

CŒUR DE LOZERE - CIAS

REPAS ANNUEL DES AÎNÉS (Cœur de Lozère)

(Pour les habitants de Mende, Badaroux, Balsièges, Barjac, Le Born, Pelouse, Saint Bauzile)

Le repas annuel des aînés de la communauté de communes Cœur de Lozère,
pour les personnes de **65 ans** et plus,
offert gratuitement par le Centre Intercommunal d'Action Sociale aura lieu le :

DIMANCHE 26 JANVIER 2020 à 12H00

A la Halle du Faubourg Saint-Jean, à Mende

Renseignements à compter du 9 janvier 2020 à la mairie au 04.66.47.01.04

ETAT CIVIL

NAISSANCES

* Le 4 octobre 2019 est né à Mende Lucas WINDENDAËL, parents domiciliés 81 Pierrefiche.
* Le 10 octobre 2019 est né à Mende Dayan CASSAT, parents domiciliés 4 rue de l'église.
* Le 21 octobre 2019 est né à Mende Charles BROS, parents domiciliés 2 le Récurat.
* Le 21 novembre 2019 est né à Mende Antoine LEROUXEL, parents domiciliés 1 Impasse du Moulin.

MARIAGE

Le 21 septembre 2019, entre Loan ROME et Guillaume CAPAROS, domiciliés 62 Méjantel.